

Rien n'est plus noble qu'un couple qui, tout en ayant contribué au développement de son pays, a par surcroît donné généreusement ce qu'il y a de plus riche, c'est-à-dire le capital humain, en enrichissant notre patrie de nombreux enfants qui font aujourd'hui la gloire de notre peuple.

Qui a bâti, monsieur le président, ces villes et villages qui font l'orgueil de notre pays? Qui a bâti ces belles paroisses rurales, non pas avec des outils modernes tels que nous les connaissons présentement, mais, au contraire, avec des moyens de fortune, à force d'une ingéniosité que je qualifierais d'héroïque? C'est grâce aux personnes âgées de 60 ans et plus, envers qui nous avons une dette de reconnaissance qu'il faut acquitter avec amour et fierté, si le Canada s'est développé, si la production nationale brute a atteint un record sans précédent, ce qui nous permet d'augmenter de façon substantielle la pension de sécurité de la vieillesse.

• (2230)

Je recevais, il n'y a pas très longtemps, une lettre dans laquelle on pouvait lire ceci:

A cause de la situation précaire où se trouve le gouvernement fédéral, ce dernier semble mieux disposé à enfin augmenter la pension de vieillesse. Monsieur Lalonde parle d'augmentation substantielle, et nous les vieux nous nous demandons si, enfin, les vieillards pourront recevoir au moins le minimum tel que reconnu par la Commission d'enquête sur la pauvreté.

Il n'est pas possible, vous le comprendrez, de vivre trois personnes, soit le père et la mère et un étudiant de 17 ans avec \$150 par mois. En plus de ce montant, il est une allocation de 26 dollars par mois de la fameuse assistance sociale qui est loin d'être garantie et que l'on a peur de perdre à tout moment...

Vous, monsieur Lambert, vous savez que les besoins de la personne humaine doivent être comblés dans une juste proportion avant de s'inquiéter si les contrôleurs de l'argent vont être d'accord. Si l'argent est rare que l'on donne d'abord du pain et les jeux viendront en dernier n'étant pas prioritaire. Nous les personnes âgées avec des obligations familiales, nous demandons pourquoi nous sommes rationnés, car en définitive, c'est du rationnement que ces pensions de crève-faim et si l'on veut rationner, que l'on rationne tout le monde, pas seulement les personnes âgées. Si possible, M. Lambert, insistez pour que le projet de loi sur les pensions de vieillesse soit présenté en priorité, si M. Barrett, premier ministre de la Colombie-Britannique, est capable de donner \$200 par mois à ses vieux, pourquoi Ottawa n'en ferait-il pas autant?

Et c'est signé: M^{me} Antoine Blanchette.

Voilà pourquoi j'ai conservé ces lettres et que je me fais un devoir, aujourd'hui, de me prévaloir de mes privilèges, de ceux qui nous restent, pour au moins parler de ces cas-là et inviter, encore une fois, le gouvernement à agir avant qu'il ne soit trop tard.

Monsieur le président, je pourrais citer beaucoup d'autres lettres qui sont au même effet dans lesquelles on demande justement au député de transmettre un message au Parlement. Si l'on reçoit ces lettres, qu'on les jette au panier et qu'on n'en parle pas au Parlement pour que le gouvernement en prenne connaissance, la population détestera davantage les hommes politiques et leur dira: On les paie pour rien, ils ne sont pas capables de rendre justice là où justice doit être rendue.

Monsieur le président, je n'ennuierai pas la Chambre avec toutes ces lettres, mais, à tout événement, j'ai voulu démontrer, avec preuves à l'appui, que les personnes de 60 ans ou plus ont besoin de recevoir la pension de sécurité de la vieillesse, et ce non pas par caprice, mais en vertu d'un droit acquis. Je sais cependant que les jeunes couples qui élèvent des enfants nous disent: Vous ne nous

Sécurité de la vieillesse

parlez que de la pension des vieux. Il y a des jeunes qui étudient. Il y a des jeunes dans la province, il y a des jeunes dans nos circonscriptions. Qu'est-ce que vous faites des allocations familiales? Évidemment, on s'occupera de chaque chose en son temps. Il nous le disent tout de même. C'est le couple qui élève des enfants ou qui aurait à cœur d'en élever. On dira alors avec raison que les allocations familiales devraient être augmentées de façon substantielle.

Je retiens la déclaration du ministre au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, à l'effet qu'il présentera, dans un avenir prochain, après consultation avec les provinces, une loi à cet effet.

J'espère bien qu'à ce moment-là, le gouvernement présentera une loi assez généreuse qui nous enlèvera justement l'obligation de présenter des amendements pour tâcher de faire reconnaître davantage les droits des familles canadiennes.

Au fait, il est inquiétant, monsieur le président, de constater que, dans notre pays, la province de Québec, qui a toujours été au premier rang dans le domaine de la natalité, est, depuis deux ans, tombée au dernier rang.

Et lorsque le régime des allocations familiales a été instauré en vertu d'une loi de 1945, certaines gens des provinces anglophones disaient que cette loi serait à l'avantage de la province de Québec. Or, d'après le budget déposé à la Chambre ces jours derniers, on peut constater que les crédits les plus considérables, au titre des allocations familiales, seront versés à la province d'Ontario, au cours du prochain exercice financier. Ceci démontre qu'il est important que nous ajustions nos mesures sociales aux besoins et aux réalités du jour, encourageant davantage les jeunes à remplir leur mission, comme les personnes de 60 ans ou plus l'ont fait dans le passé. Par conséquent, je souhaite que, très prochainement, ce projet de loi soit présenté à la Chambre.

En terminant mes remarques, je dirai que je suis convaincu d'avance que certains ministériels diront que les propositions que je viens de faire coûteraient des centaines de millions au trésor fédéral. Nous savons cela, car nous ne sommes pas des fous; nous savons qu'il va nous en coûter cher. Ce qui est important, c'est de savoir qu'avec cet argent, les personnes âgées et les jeunes couples pourront se procurer des choses pour satisfaire à leurs besoins.

Mais là n'est pas le problème. Advenant le cas où les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales seraient augmentées comme je viens de proposer, est-ce que les personnes âgées et les couples mariés qui ont des enfants auront assez d'argent pour acheter les choses nécessaires pour satisfaire aux besoins de leurs familles?

Monsieur le président, en terminant mes remarques, je voudrais inviter l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde)—même si le Règlement ne nous le permet pas, il peut prendre cette liberté, lui qui est ministre de la Couronne—à exposer ses vues sur cette question. J'entendais répéter tantôt les mots Couronne et Gouverneur général. Mais, au moins, je connais très bien l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je lui fais confiance et j'espère qu'au cours de la présente session, il lui sera possible de présenter un nouveau projet de loi visant à améliorer le sort des personnes âgées et qu'enfin, en 1973, on puisse accepter le fait que les bénéficiaires de la loi sur la sécurité de la vieillesse le seront au moins à partir de 60 ans, de même que le